

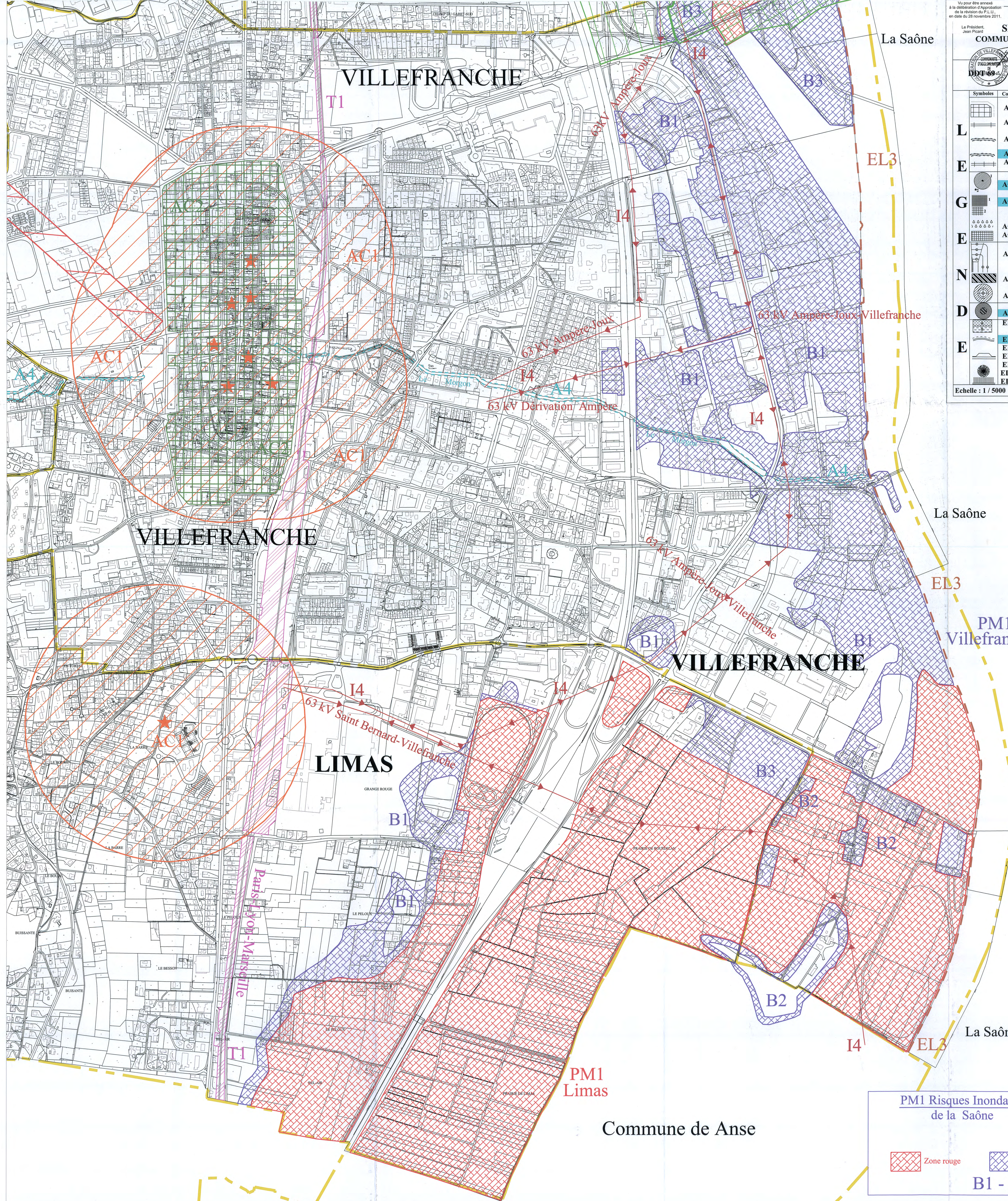
DEPARTEMENT DU RHONE  
 SERVIDUTES D'UTILITE PUBLIQUE  
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE

Service Planification Aménagement Risques  
 Unité Procédures Administratives Planification  
 33 rue Moncey 69421 LYON Cedex 03  
 04.78.62.50.50

Planche 4/4  
 Sud-Est  
 VILLEFRANCHE (Rhône)

Symboles	Codes	Intitulés	Symboles	Codes	Intitulés
	A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I 1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, constructions et exploitations de pipelines
	A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I 2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
	A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I 3	Transport de gaz
	A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I 4	Transport d'électricité
	A5	Canalisations publiques can potable		I 5	Transport de produits chimiques
	AC1	Protection des monuments historiques		Int 1	Voisinage des cimetières
	AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS 1	Protection des installations sportives
	AC3	Reserves naturelles		PPR	Risques naturels
	AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM1	Risques naturels
	Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'arrêt de l'air		PM2	Installations classées
	Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
	Ar6	Champ de tir		PT2	protection contre les obstacles
	ASI	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	EL2	Zones submersibles		PT4	Engage relatif aux lignes télécom
	EL3	Habage et marchepied		T1	Chemins de fer
	EL5	Visibilité sur les voies publiques		T4	Aéronautiques de ballage
	EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T5	Aéronautiques de dégarment
	EL7	Alignements (voir plans à grande échelle)		T8	Radioélectriques: protection des installations de navigation et d'atterrissage
	EL10	Parcs nationaux			
	EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Echelle : 1 / 5000    Etabli en : NOVEMBRE 2010    Modifié en :



PM1 Risques Inondations  
 de la Saône

Zone rouge    Zone bleue

B1 - B2 - B3